



L'an deux mille dix-sept, le 04 décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bernard CAROUGE, Maire.

Présents : Bernard CAROUGE, Valérie LYON, Jean-Pierre CHILLY, Dominique DOUTRELANT, Philippe HAUDECOEUR, Laurence NAVARRO-DREVET, Michel BENOIST, Anne-Marie RAVET, Germaine LIMMOIS, Marie-Noëlle HADEY, Michel DECOUTTERE, Anne WINCKEL, Renée de LAUBRIERE, Pierre LIND, Sébastien CHIMOT, Christine STEINER.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine AUTENZIO a donné pouvoir à Bernard CAROUGE
Michel LETISSIER a donné pouvoir à Jean-Pierre CHILLY
Jacques GUILLAUMY a donné pouvoir à Philippe HAUDECOEUR
Elisabeth LANDRIEUX a donné pouvoir à Anne WINCKEL
Sylviane SPRIET a donné pouvoir à Laurence NAVARRO-DREVET
Vincent ZAKOSKI a donné pouvoir à Dominique DOUTRELANT
Olivier CHARLES a donné pouvoir à Michel BENOIST
Jacques DALQUIE a donné pouvoir à Valérie LYON
Gaël LARONCHE a donné pouvoir à Sébastien CHIMOT

Absents : Valérie LEFEBVRE, Vincent SEITA.

Monsieur CAROUGE ouvre la séance à 19h06 en souhaitant la bienvenue aux présents.

Il constate que le quorum est atteint.

Madame Laurence NAVARRO-DREVET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur CAROUGE passe ensuite à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 63/2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 5 SUR LE BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative n° 5 sur le budget communal.

DELIBERATION N° 64/2017 : PARTICIPATION POUR REHABILITATION DE PASSERELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer 30 % du coût des travaux de réhabilitation des passerelles, avec un plafond de 1 000 €.

PRECISE que le versement de cette participation interviendra sur présentation des factures.

DELIBERATION N° 65/2017 : AVENANT AU MARCHÉ DU PARCOURS DES PLACES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au marché du parcours des places, pour un montant de 74 890 € hors-taxes.

DELIBERATION N° 66/2017 : MOTION RELATIVE A LA PISCINE DE CRECY-LA-CHAPELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de prendre la motion suivante :

« Nous, élus du Conseil municipal de Crécy-la-Chapelle, nous félicitons que la Communauté de communes du Pays Créçois ait décidé de se doter d'une piscine couverte et nous réaffirmons notre volonté, à l'unanimité, que cet équipement soit réalisé sur le site actuel de la piscine de Crécy-la-Chapelle.

Ce site est particulièrement adapté à un tel équipement, de par son accessibilité et sa proximité d'un pôle important collège, écoles et terrains de sports. »

PRECISE que la présente motion sera notifiée à Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays Créçois.

Pour finir, **Monsieur CAROUGE** donne lecture des décisions suivantes :

N° 38/2017 du 07/11/2017

Signature d'une convention de formation de trois agents des services techniques à une préparation à l'autorisation d'intervention de proximité des réseaux (AIPR) – niveau opérateur – qui a eu lieu le 08 novembre 2017 à La Rochette.

Le coût de cette prestation est fixé à 120 € TTC par personne pour la journée. Le coût total de la convention est par conséquent fixé à 360 € TTC.

N° 39/2017 du 14/11/2017

Signature d'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2018.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 19h53.